

Formation ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime

Admission sur dossier en 4ième année par alternance, spécialité génie maritime

Pour des candidats de certains titres maritimes ou première année école d'ingénieur ou première année Master scientifique

Procédure de candidature

Site de formation : Nantes

Ouverture des candidatures : 03 février 2025

Clôture des candidatures : 27 juin 2025 (23h59 - heure de Paris)

Conditions requises pour candidater:

- Être en possession du Diplôme d'Etudes Supérieures de la Marine Marchande (DESMM) ou du diplôme de chef mécanicien illimité ou du diplôme de capitaine illimité ou du diplôme de chef mécanicien 8000 kW.
- Être en troisième année d'une école d'ingénieur accréditée par la CTI dans un domaine scientifique (mathématiques, physiques, sciences de l'ingénieur)
- Être en première année de master d'un cursus scientifique

Sélection :

Dès réception du dossier de candidature, et <u>après vérification de chacune des pièces demandées</u>, la procédure de sélection est engagée par un jury composé d'enseignants et personnels administratifs de l'ENSM :

- Étude du dossier de candidature,
- Entretien portant sur le parcours du candidat et sa motivation, pour les dossiers sélectionnés.

Le candidat admis académiquement recevra alors l'ensemble des éléments nécessaires à sa recherche d'employeur pour établir un contrat d'apprentissage.

1. Modalités de candidature

L'inscription se fait uniquement en ligne en se connectant sur le lien ci-dessous : https://extranet.supmaritime.fr/faces/Login.xhtml

ATTENTION: Si vous ne disposez pas encore de compte, cliquer sur « création de compte » et compléter le formulaire en ligne. Enregistrez votre saisie puis vous recevrez un mail vous permettant d'accéder à votre espace extranet ENSM et ainsi vous inscrire en ligne.

2. Constitution du dossier de candidature

- 1. Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) **ou** du passeport
- 2. Curriculum vitae*
- 3. Lettre de motivation*
- 4. Justificatif de niveau d'études consistant en :
 - Copie des notes et appréciations des scolarités post-bac
 - Copies des diplômes et/ou brevets détenus
- 5. Les documents étrangers devront faire l'objet d'une reconnaissance officielle par l'organisme ENIC-NARIC France. Consulter le site : http://www.ciep.fr/enic-naric-france

Page 1 sur 2

^{*} Expliciter les sigles, donner les appellations complètes des formations suivies, diplômes et titres obtenus.



Les pièces du dossier sont à enregistrer au format PDF sur votre espace candidat extranet ENSM et codifiées comme suit :

- CNI_NOM DU CANDIDAT (carte nationale d'identité) ou PAS_NOM DU CANDIDAT (passeport)
- CV NOM DU CANDIDAT (curriculum vitae)
- MOT NOM DU CANDIDAT (lettre de motivation)
- DIP_NOM DU CANDIDAT (diplôme ou niveau d'études obtenu)
 - DIP1_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°1
 - DIP2_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°2

o ...

- AUTRES_NOM DU CANDIDAT (tout autre pièce à apporter au dossier)
 - AUTRES1 NOM DU CANDIDAT > information n°1
 - AUTRES2_NOM DU CANDIDAT > information n°2
 - o ..

La confirmation de candidature à la sélection n'est effective qu'une fois l'ensemble des pièces justificatives reçues et validées. L'état de cette candidature, complète, ou incomplète est indiquée dans votre espace candidat extranet ENSM, avec, dans le cas d'un dossier incomplet, la nature des pièces manquantes.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

L'admission définitive des candidats ne sera prononcée qu'après obtention de leur 3^{ième} année d'études en cours et signature d'un contrat d'apprentissage de 2 ans avec une entreprise dans un délai de 3 mois après la date de la rentrée scolaire 2025, dans la limite des 12 places disponibles.

ensm@supmaritime.fr